

FRAIS CORPORATIFS

1 Les frais corporatifs à répartir correspondent aux coûts de fonctionnement engagés par
2 les unités corporatives dans le cadre d'activités dont l'objectif n'est pas de desservir une
3 ou des unités d'affaires en particulier mais les intérêts d'Hydro-Québec dans son
4 ensemble.

5 Ils se distinguent des services facturés fournis par les unités corporatives puisque ces
6 derniers font l'objet d'une entente client-fournisseur, tel qu'expliqué à la pièce HQD-07,
7 document 8.

8 La répartition des frais corporatifs est effectuée selon la méthode autorisée par la Régie
9 dans sa décision D-2005-50 et s'applique de la façon suivante :

10 1^e étape

11 Les frais corporatifs sont répartis à toutes les unités d'Hydro-Québec excluant les unités
12 corporatives selon les bases suivantes :

Composante	Répartition
Frais corporatifs sauf Ressources humaines	En fonction des charges primaires à l'exploitation et des immobilisations nettes dans une proportion de 50 % - 50 %
Frais corporatifs – Ressources humaines	En fonction des salaires de base

13 2^e étape

14 Répartition des frais corporatifs des unités de services aux unités d'affaires en fonction
15 de leur consommation de produits et services en facturation interne.

- 1 Le tableau suivant montre la part des frais corporatifs du Distributeur pour les années
2 2011 à 2013.

	Année historique 2011			Année de base 2012			Année témoin 2013		
	Distributeur		Hydro-Québec M\$	Distributeur		Hydro-Québec M\$	Distributeur		Hydro-Québec M\$
	M\$	%		M\$	%		M\$	%	
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	0,7	31%	2,3	0,7	31%	2,3	0,8	31%	2,5
Vérification interne	2,4	31%	7,8	2,6	31%	8,5	2,8	31%	8,9
Affaires corporatives et secrétariat général	18,5	30%	61,3	21,9	31%	70,8	22,5	31%	72,6
Finances	6,7	30%	22,3	8,6	31%	27,5	8,9	31%	28,8
Ressources humaines	1,4	44%	3,2	1,2	43%	2,9	1,3	43%	2,9
	29,7	31%	96,9	35,0	31%	112,0	36,3	31%	115,7

- 3 Dans sa décision D-2012-024¹, la Régie a demandé au Distributeur de réduire de 3 M\$
4 ses frais corporatifs pour l'année 2012 pour les établir à 34,5 M\$.

5 Dans ce contexte, la prévision des frais corporatifs de l'année de base 2012 s'élève pour
6 Hydro-Québec à 112 M\$, soit 11,3 M\$ de moins que le montant présenté pour l'année
7 2012 dans le dossier R-3776-2011. Cette baisse est attribuable à la réduction des
8 dépenses qui totalise 12,2 M\$ contrebalancée par une hausse de 0,9 M\$ du coût de
9 retraite prévu en 2012.

10 Pour 2013, le montant des frais corporatifs d'Hydro-Québec est évalué à 115,7 M\$, soit
11 une hausse de 3,7 M\$ comparativement à 2012 dont 3,2 M\$ provient de la hausse du
12 coût de retraite. Excluant cet impact, la hausse des frais corporatifs est contenue à
13 0,5 %.

¹ D-2012-024, paragraphe 283, page 80.